

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2018

Présents : MAITRE Jean-Louis, BURON Nicole, AUCLAIR Daniel, JOBEZ Lucie, ROBELIN Anthony, GUICHARD Bruno, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud, TURIN Christian, CLERC Jean Philippe, TOURNIER Laurence

Excusés : VINCENT Jean-Louis, SIMERAY Josiane, LAMBHEY Dominique, PARIS Gabriel

Secrétaire de séance : JOBEZ Lucie

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 26 Janvier 2018
- 3 Compte rendu des réunions
- 4 Avenant à la convention SPA
- 5 Convention de travaux de voirie
- 6 Personnel : demande de temps partiel
- 7 Ouverture prêt relais ou ligne de trésorerie
- 8 Vente d'un bâtiment
- 9 Préparation budgétaire
- 10 Taxe d'assainissement
- 11 Etat des travaux en cours
- 12 Urbanisme
- 13 Informations diverses

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 26 janvier 2018

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

3) COMPTE RENDU DES REUNIONS

01/02/2018 : COPIL NATURA 2000

Présentation du bilan des activités réalisées en 2017 malgré l'absence de président. En effet suite à la fusion des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2017, Bruno Guichard qui était président ne pouvait se représenter car il n'était plus délégué communautaire. Ce qui laissa la présidence vacante le temps d'organiser une nouvelle élection. Monsieur le Maire tient à remercier et rendre hommage à Bruno Guichard pour le travail de qualité qu'il a effectué lors de cette présidence.

Un nouveau président a été élu : il s'agit de Joël Prost, Maire de Beauvernois. Cette élection passée, les pistes d'actions pour l'année à venir furent présentées. Monsieur le Maire a insisté sur le fait de la raréfaction des crédits qui ont un impact néfaste pour la poursuite d'une politique de préservation ambitieuse et le soutien au monde agricole pour l'aider dans le changement de techniques de cultures.

01/02/2018 : Commission aménagement du territoire

Présentation du nouvel agent en charge de GEMAPI et du SPANC : Monsieur Guillaume PHILIPPE. Retour sur le dernier COPIL et informations sur le texte de loi en cours pour le report de la prise de compétence Eau et Assainissement à 2026.

GEMAPI : premier point sur l'exercice de la compétence, information sur le déroulé de la maîtrise d'ouvrage pour l'étude de préfiguration d'un EPAGE.

SPANC : premier constat sur le fonctionnement et point sur les améliorations à apporter pour plus de services et une modération des coûts.

06/02/2018 : Commission culture

Préparation du budget et des différentes demandes de subventions (en fonction de la politique définie : convention ou demande ponctuelle).

07/02/2018 : Commission Desnes

Présentation du projet d'aménagement de la base de loisirs. Les travaux sont dans le planning pour une ouverture cet été. L'appel à candidature pour la délégation de service publique a été infructueuse et une autre solution sera mise en place avec certainement une partie en gestion directe par la communauté de communes. Préparation du budget et recherche de prestataire de services par appel à candidature pour des animations, des food-truck...

19/02/2018 : SIVOS de Commenailles

Vote du compte de gestion et du compte administratif et vote du budget primitif. Prévision des travaux à réaliser : chauffage de la maternelle, installation d'une climatisation, rénovation de l'aire de jeux de la maternelle, travaux pour la mise en conformité pour l'accessibilité des écoles, achat de matériel dont un photocopieur, subvention pour les voyages scolaires.

Changement de statut de l'école de Commenailles : il n'y aura plus qu'une seule école avec une direction. L'école élémentaire perd son statut d'école d'application. Problème de discipline dans les bus : ce n'est pas que le rôle du chauffeur. Nous sommes toujours dans l'impossibilité de mettre des accompagnateurs dans les bus du fait que les circuits ne font pas des boucles. Un bilan satisfaisant pour les TAP.

20/02/2018 : Commission sport

Présentation du projet de budget. Présentation du fonctionnement pour l'année 2018 qui sera sans changement par rapport à 2017 et qui pérennisera le fonctionnement, laissant cette année pour travailler au transfert de charge par la CLECT et à la préparation de la deuxième partie de prise de compétence et une mise en place totale et définitive en 2019. Présentation des investissements : après débat une proposition est faite de retenir pour un montant de 68 000 €.

22/02/2018 : Forum des associations

Réunion de préparation du forum (il aura lieu le 1er ou le 15 septembre, la date n'est pas encore fixée). Le principe reste le même qu'en 2017 mais le lieu change, ce sera à la salle des fêtes de Domblans. Un bon nombre d'associations intéressées pour emmener l'organisation.

4) AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SPA

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion de décembre 2017, une délibération avait été prise avec la SPA concernant les chats errants. Il s'agissait d'une prise en charge par la SPA pour la stérilisation (environ 120 € par animal) et la commune versait une participation de 40 € par chat. La SPA fournirait les pièges et la commune aurait à charge d'attraper les chats, de les faire traiter puis de les relâcher. Cette convention portait sur le traitement de 30 animaux. Hors la SPA ne peut attribuer une subvention que pour 10 chats.

En conséquence, nous ferons donc une première campagne cette année pour 10 chats, il est proposé de signer la convention adéquate avec la SPA.

Par ailleurs Monsieur le Maire rappelle qu'une habitante de la commune s'est proposé de créer une association pour aider les propriétaires de chats et chercher des solutions à ce fléau. A ce jour très peu de personnes ont répondu (2%) et parmi ces réponses pratiquement aucune ne souhaiterait apporter un soutien à cette initiative. Monsieur le Maire, une fois encore déplore le manque de civisme de certains propriétaires de chats qui ne font pas le nécessaire et ainsi laissent proliférer ces animaux.

Il regrette qu'il ne soit pas possible de sanctionner ces comportements qui sont aux antipodes de l'amour des bêtes et qui au contraire les mettent en souffrance. Il demande à toutes ces personnes de faire le nécessaire pour ne pas amplifier ces nuisances.

Délibération N°01/23/02/2018		Date : 23/02/2018		
Vu les explications données par M. le Maire. Vu la réponse faite par la SPA.		Le conseil, après avoir délibéré décide : - de signer la convention avec la SPA pour l'année 2018. - de bénéficier de l'aide de la SPA pour le traitement de 10 chats errants. - mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

5) CONVENTION TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire explique qu'une demande a été faite pour le busage d'un fossé sur une longueur de 18m le long de sa propriété par Monsieur JALLEY Pierre. Quand la demande est acceptée et comme pour chaque demande de ce type, la commune prend à sa charge les travaux et le riverain le prix des matériaux.

La charge incombant au requérant pour ces travaux correspond à la pose de 18 ml de tuyau plastique renforcé de 300 ainsi que les fournitures de grave, soit 263.95 €.

Délibération N° 2/23/02/2018	Date 23/02/2018
Vu les explications données. Vu les devis présentés.	Le conseil municipal après avoir délibéré décide : - d'accepter à l'unanimité de buser le fossé demandé par Monsieur Pierre Jalley. - mandate M. le Maire pour passer la convention idoine.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

6) PERSONNEL : DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de la part d'un employé pour bénéficier d'un temps partiel à 80%. Cette demande, si elle est accordée doit permettre de continuer de fournir un service de qualité et d'effectuer le travail sans mettre un poids supplémentaire sur les autres personnes. L'accord de cette demande est assorti d'une condition communément acceptée de répondre à des demandes ponctuelles de travail en dehors des heures de temps de présence pour des raisons de service.

Délibération N°3 23/02/2018	Date 23/02/2018
Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982. Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984. Vu l'ordonnance N° 82-296 du 31 mars 1982. Vu le décret N° 2004-777 du 29 juillet 2004. Vu le décret N° 2004-678 du 8 juillet 2004.	Le conseil municipal après avoir délibéré décide : -d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités légales exposées. -autorise Monsieur le Maire d'accorder les autorisations individuelles.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

7) OUVERTURE D'UN PRET RELAIS OU D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire explique que nous arrivons sur un début d'année avec des travaux de 2017 qui se terminent en même temps que commencent les investissements de 2018. De ce fait les factures arrivent alors que nous n'avons pas encore touché toutes les subventions, ce qui met notre trésorerie à la peine. Afin de passer cette période délicate, il propose d'ouvrir une ligne de trésorerie ou de faire un prêt relais et fait remarquer qu'aujourd'hui les taux sont extrêmement bas même pour ce type de financement puisqu'ils sont de 0.36% pour une ligne de trésorerie et de 0.35% pour un prêt relais à 2 ans. Monsieur le Maire présente les deux possibilités en précisant que le besoin est ponctuel et que l'objectif est de se laisser un peu de marge en trésorerie mais de rembourser dès que possible.

Délibération N°4 23/02/2018	Date 23/02/2018
Vu les explications de Monsieur le Maire. Vu la présentation financière faite.	Le conseil municipal après avoir délibéré : - décide d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 100 000 €. - mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

8) VENTE D'UN BATIMENT :

Monsieur le Maire explique que ce projet de vente avait déjà fait l'objet d'une présentation puisqu'il s'agit de la boulangerie. Il rappelle que ce bâtiment avait fait l'objet d'une extension et que de ce fait une partie appartenait à la communauté de communes. Une phase de concertation s'est donc engagée et celle-ci a fait prévaloir que certains travaux avaient été financés par le locataire. Il convenait donc de prendre en déduction ces travaux dans le prix de vente initial proposé à 140 000 € HT. La vente est à faire par la commune et ensuite une partie du produit correspondant aux divers investissements faits par cette collectivité, déduction faite des loyers encaissés pendant ce laps de temps.

Délibération N° 23/02/2018	Date 23/02/2018
Vu les explications de Monsieur le Maire. Vu la présentation financière faite.	Le conseil municipal après avoir délibéré : - autorise Monsieur le Maire à faire une proposition de vente à Monsieur MAZUE pour un montant de 110 000 € HT. - mandate Monsieur le Maire pour effectuer tous actes découlant de cette vente.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

9) **PREPARATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire présente un état de la réalisation du budget 2017 pour les principaux chapitres et les propositions pour 2018.

	Budgétisé 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
<u>Dépense de fonctionnement</u>			
011 charges à caractère général	137 505 €	135 023 €	132 255 €
012 charges de personnel	163 520 €	147 017 €	158 050 €
65 autres charges de gestion courante	217 915 €	201 259 €	225 664 €
66 charges financières	12 800 €	12 193 €	11 500 €
<u>Total dépenses de fonctionnement</u>	667 712 €	497 702 €	553 524 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>			
013 atténuations de charges	800 €	220 €	800 €
70 produits des services	35 300 €	32 453 €	30 600 €
73 impôts et taxes	258 137 €	274 302 €	259 240 €
74 dotations et participations	154 200 €	169 745 €	150 450 €
75 autres produits gestion courante	56 100 €	27 746 €	107 250 €
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	667 712 €	506 973 €	553 524 €
<u>Pour l'investissement</u>			
En dépenses	698 469 €	480 888 €	521 897 €
En recettes	698 469 €	343 846 €	541 263 €

10) **VOTE DES TAXES D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, la redevance était de 0.37 € par m³ d'eau et 43.68 € de part fixe pour l'investissement, et de 0.25 € par m³ d'eau et 34.60 € de part fixe pour l'entretien. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est de 0.155 € par m³.

Monsieur le Maire explique que le fonctionnement de la station nécessite plus d'entretien et de vidange qu'auparavant et que les incivilités continuent avec les rejets de lingettes et divers autres objets que les employés retirent fréquemment lors des opérations de dégrillage. Toutes ces incivilités nuisent au bon fonctionnement de la station et alourdissent le travail des employés communaux.

Pour 2018, il propose :

0.40 € par m³ d'eau et 44 € de part fixe pour l'investissement, et de 0.30 € par m³ d'eau et 35 € de part fixe pour l'entretien. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est de 0.155 € par m³ n'est pas fixée par la commune.

Monsieur Jean Philippe Clerc étant concerné par ce point de l'ordre du jour ne prend pas part aux débats et sort de la salle au moment du vote.

Délibération N° 23/02/2018	Date 23/02/2018
Vu les explications de Monsieur le Maire. Vu la présentation financière faite.	Le conseil municipal après avoir délibéré : - fixe à 0.40 € par m ³ d'eau et 44 € de part fixe pour l'investissement pour l'année 2018. - fixe à 0.30 € par m ³ d'eau et 35€ de part fixe pour l'entretien pour l'année 2018. - Accepte d'appliquer la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à 0.155 €.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10	0	0

11) ETAT DES TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours et sur les décisions prises en conseil d'adjoint à ce sujet. Bâtiment cabinet orthophoniste : les travaux ont fait l'objet de nombreux aléas comme l'alimentation en eau, l'accès aux éléments d'entretiens, la pose de la porte d'entrée, des dispositifs d'accessibilité. A ce jour les travaux sont terminés hormis la reprise d'un bouton électrique suite à la pose de la porte. Il restera à effectuer les enrobés et poser les bordures. Pour cette partie qui n'était pas au marché nous avons un avenant de 3 564.70 € HT. Les employés municipaux ont terminé les travaux que nous avions réservé, à savoir la peinture de la salle d'attente, la pose de baguettes d'angle et quelques menues interventions.

Pour la salle polyvalente la chappe dans l'extension est faite, les cloisons sont terminées. Les employés vont pouvoir également intervenir dans l'ancienne cuisine pour les peintures et diverses retouches ainsi que dans la petite salle de réunion avec la réfection d'un encadrement de porte, d'un soubassement et des peintures. Il restera également la reprise de peinture dans la grande salle une fois que les autres travaux seront terminés. Et pour terminer ce chantier courant avril, ce sera la peinture de la façade, la pose des lettrages, et l'enrobé ainsi que le grillage de séparation. Les employés sont également intervenus en soutien du plombier pour réparer le chauffage à l'école maternelle.

12) URBANISME

Déclarations de travaux déposées : DAVIOT Vincent – rénovation de résidence principale et aménagement des combles,

ORANGE UPRNE – antenne radiotéléphonie orange

Déclaration de travaux acceptées : JANEZ Sébastien – aménagement des pièces d'habitation,

FLIPPO Jean-Luc – installation panneaux photovoltaïques, ESTEVES Joël – modification des ouvertures

Permis de construire déposés : ADLINE Michel – suppression garage et création d'un bâtiment, ROLLIN Brice- hangar de stockage, GUERIN Arnaud – construction abri indépendant (n°3)

Permis de construire refusé : GUERIN Arnaud – construction abri indépendant (n°2)

13) Questions diverses

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE